

COMMUNIQUE



Ne pas diffuser ou publier en Italie, au Canada ou au Japon

GET 07/04

Le 15 mai 2007

Diffusion immédiate

Abaissement de la condition de seuil de réussite de l'offre publique à 50 %

La société Groupe Eurotunnel SA, après en avoir informé les Commissaires à l'exécution du Plan de Sauvegarde, a décidé d'abaisser à 50 % des unités existantes plus une unité à la date de clôture d'offre le seuil de renonciation à l'OPE qu'elle a initiée sur les unités Eurotunnel, ce que l'Autorité des marchés financiers a accepté.

Cette décision était prévue dans son principe à l'article 2.3.1 de la Note d'Information relative à l'OPE. Elle n'a aucune conséquence sur les ordres d'apport à l'OPE qui restent valables et ne modifie pas l'information diffusée dans la documentation relative à l'OPE visée par l'Autorité des marchés financiers. Les modalités de calcul de seuil restent inchangées.

Contact presse :

Mady Chabrier : 01.55.27.35.43

Contact analystes et investisseurs :

Michael Schuller : +44 (0) 1303 288 749

*La direction de la communication de GET SA reste joignable en dehors des heures ouvrables
et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00*

www.eurotunnel.com

Les modalités de l'OPE et de la réorganisation d'Eurotunnel ont fait l'objet d'une Note d'Information ayant reçu visa de l'AMF le 4 avril 2007 sous le numéro 2007-112 et d'un Prospectus (composé d'un Document de Base enregistré le 21 mars 2007 par l'AMF sous le numéro I.07-021 et d'une Note d'Opération ayant reçu visa de l'AMF le 4 avril 2007 sous le numéro 2007-113).

Ces documents sont consultables sur Internet sur www.groupe-eurotunnel.com (accessible aussi via le site d'Eurotunnel www.eurotunnel.com) ou sur www.amf-france.org. Ils sont également disponibles sans frais au siège social de l'entreprise.

GET SA et EGP attirent l'attention du public sur les facteurs de risque décrits dans le Prospectus.